



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Renforcement des moyens de l'Établissement pour l'insertion dans l'emploi

Question écrite n° 34133

Texte de la question

M. Jean-Luc Lagleize interroge Mme la ministre déléguée auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargée de la ville, sur les intentions du Gouvernement quant à un renforcement des missions et moyens de l'Établissement pour l'insertion dans l'emploi (ÉPIDE) dans les prochaines années. L'Établissement pour l'insertion dans l'emploi (ÉPIDE) est un établissement public administratif ayant pour mission d'accompagner les jeunes femmes et hommes sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification professionnelle dans la réussite de leur projet social et professionnel, grâce à un parcours adapté et individualisé. Il est ainsi un acteur reconnu dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté. Cet établissement admet des jeunes dans un encadrement de qualité pour les accompagner dans un projet professionnel. Les jeunes qui y sont admis y demeurent huit mois en moyenne, pendant lesquels ils construisent un projet d'insertion sur le marché de l'emploi. Confrontés à une variété de difficultés dont l'absence de ressources et le manque de repères, l'établissement leur apporte diverses formations : perfectionnement linguistique, appropriation des outils numériques, gestion d'un budget, éducation aux valeurs de la République. Ce modèle d'excellence des centres de l'EPIDE doit ainsi continuer de bénéficier du soutien politique pour être à même de croître et d'admettre plus de jeunes dans sa dynamique positive. L'Établissement accueille actuellement 3 200 volontaires confrontés à des problèmes financiers dans ses 19 centres territoriaux, dont 30 % de personnes en situation de précarité de logement. La dynamique de l'établissement est positive puisqu'un vingtième centre est en cours d'ouverture à Alès-La Grand-Combe (Gard) et d'autres ouvertures sont à l'étude. L'EPIDE constitue ainsi un exemple réussi d'une approche territorialisée de l'insertion, ses centres étant en lien étroit avec les prescripteurs et le tissu économique local, et il paraît donc primordial d'accentuer vivement l'effort engagé par l'établissement afin de le faire mieux connaître de ses publics cibles. Dans cette optique, afin d'accélérer le rythme des ouvertures de futurs centres et d'augmenter progressivement le nombre de jeunes accueillis sans porter atteinte à la qualité de la prestation fournie, et notamment au suivi individualisé dont ils font l'objet, une augmentation des crédits alloués à l'EPIDE sur le long terme serait souhaitable. Ainsi, il l'interroge sur les intentions du Gouvernement pour renforcer les missions et moyens de l'Établissement pour l'insertion dans l'emploi (ÉPIDE) dans les prochaines années.

Texte de la réponse

Créé par l'ordonnance n° 2005-883 du 2 août 2005, l'Établissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE) est un établissement public administratif placé sous la triple tutelle des ministères chargés de la défense, de l'emploi et de la ville. L'EPIDE a pour mission de proposer à des jeunes de 18 à 25 ans sortis sans diplôme et sans qualification professionnelle du système scolaire un parcours d'insertion dans un cadre imprégné des valeurs de la République. La prise en charge des volontaires par l'EPIDE repose sur un cadre structurant d'inspiration militaire (vie collective en internat de semaine, port de d'uniforme, respect et entretien des espaces de vie), un suivi personnalisé avec un parcours adapté au rythme et au projet de chacun ainsi que sur des équipes pluridisciplinaires (conseillers en insertion professionnelle, formateurs, conseillers éducation et citoyenneté, moniteurs, chargés d'accompagnement social et infirmiers). En 2019, 2 889 jeunes ont été intégrés dans les 19

centres de l'établissement. La part des jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville était de 29 %. L'offre de services englobante de l'EPIDE, qui porte à la fois sur une formation générale, sur la construction d'un projet professionnel et sur le développement des compétences nécessaires pour devenir un citoyen autonome capable de vivre en collectivité, lui permet d'accueillir des jeunes présentant des freins périphériques d'accès à l'emploi plus importants que les autres dispositifs d'insertion professionnelle des décrocheurs scolaires. L'EPIDE est en ce sens complémentaire du service militaire volontaire et des écoles de la deuxième chance. La qualité du parcours proposé par l'établissement apparaît dans les résultats d'insertion qui s'améliorent encore en 2019 avec près de 52 % de sorties positives (vers un emploi de plus de deux mois ou une formation qualifiante) et près de 10 % de sorties dynamiques (vers un emploi de moins de deux mois, une formation pré-qualifiante ou une réorientation vers une autre structure d'accompagnement), malgré un public composé à 87 % de volontaires ne disposant d'aucune qualification à l'entrée du parcours (le recrutement du "cœur de cible" -niveau d'étude VI et Vbis- est dominant et représente 39 % des volontaires intégrés). Outre ces résultats positifs en matière d'insertion, le suivi global et individualisé proposé par l'EPIDE permet également d'accompagner les jeunes dans leur construction, d'en faire des citoyens actifs, et d'agir sur les freins à l'emploi (développement de la confiance en soi, accès au permis de conduire, etc.). Les capacités d'accueil de l'établissement ont été sensiblement accrues depuis 2015. L'EPIDE, qui propose actuellement 2 805 places réparties en 19 centres, poursuit son développement. Un nouveau centre de 150 places est en cours de construction à Alès-La Grand'Combe, pour une ouverture prévue en novembre 2021. La création de ce vingtième centre est en partie financée par des subventions versées entre 2016 et 2018 par les ministères du travail et de la ville. Par ailleurs, le plan d'investissement dans les compétences (PIC) permet d'assurer le financement d'une nouvelle phase de développement de l'EPIDE, à travers la création de 255 places supplémentaires. Le déménagement du centre de Combrée (Maine-et-Loire) à Avrillé, près d'Angers, doit ainsi permettre de doubler la capacité d'accueil actuelle du centre. De même, la rénovation du centre de Lanrodec, dans les Côtes d'Armor, doit s'accompagner de l'augmentation du nombre de places proposées par le centre. Enfin, la création d'un vingt-et-unième centre en Seine-Saint-Denis est à l'étude afin d'accroître la part de volontaires issus des quartiers de la politique de la ville et d'offrir une solution d'accompagnement à l'insertion à des jeunes deux fois et demi plus touchés par le chômage que la moyenne nationale. Parallèlement à ces grands projets de développement, l'État soutient l'établissement au travers d'une augmentation de ses moyens de fonctionnement. Pour ce qui est du ministère de la Ville, la loi de finances pour 2021 prévoit une hausse de plus de 10 % des moyens alloués à l'EPIDE au titre du programme 147.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Lagleize](#)

Circonscription : Haute-Garonne (2^e circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34133

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : [Ville](#)

Ministère attributaire : [Ville](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 novembre 2020](#), page 8364

Réponse publiée au JO le : [19 janvier 2021](#), page 560